



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

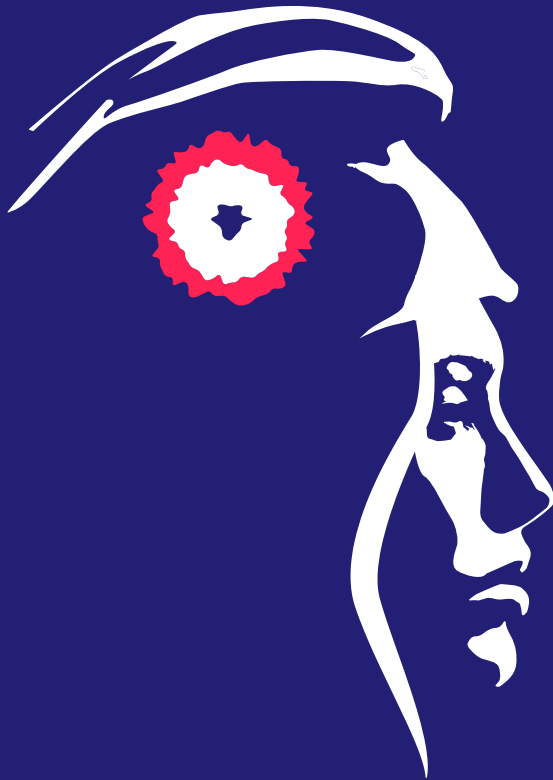
*Liberté
Égalité
Fraternité*

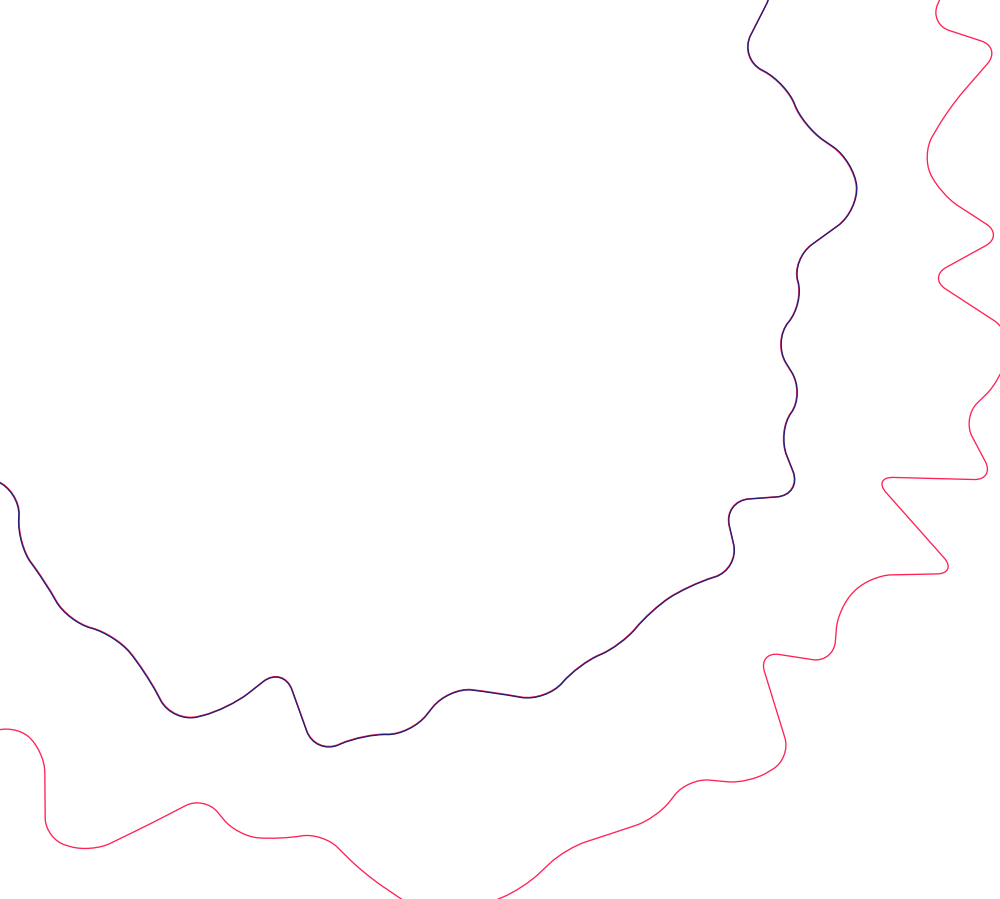
ASP

Agence de Services
et de Paiement

Rapport annuel 2025 **de la référente laïcité**

Agence de services et de paiement





Troisième rapport - Février 2026

Le présent rapport constitue le troisième rapport d'activité de la référente laïcité de l'Agence de services et de paiement (ASP). Il couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Référence réglementaire

Le présent rapport est établi en application de l'article 7 du décret du 23 décembre 2021 relatif au référent laïcité dans la fonction publique qui prévoit que :

« 1. - Le référent laïcité établit un rapport annuel d'activité qui dresse un état des lieux de l'application du principe de laïcité et, le cas échéant, des manquements constatés par ce dernier dans les services auprès desquels il est placé et qui rend compte de l'ensemble des actions menées durant l'année écoulée. »

Référente laïcité de l'ASP

Anne Roussely-Tardien

referent-laicite@asp.gouv.fr

Conception : ASP / MCE

Crédits photos : © shutterstock, © B. Badin

| Sommaire

La désignation de la référente laïcité de l'ASP et son rôle _____	p. 04
Le suivi de l'application du principe de laïcité à l'ASP _____	p. 05
La sensibilisation des agents de l'ASP au principe de laïcité _____	p. 08
La formation des agents de l'ASP à la laïcité _____	p. 10
Annexes _____	p. 11
Annexe 1 : L'ASP, au service des politiques publiques _____	p. 11
Annexe 2 : Éléments de communication _____	p. 13



La désignation de la référente laïcité de l'ASP et son rôle

Conformément à l'article L.124-3 du Code général de la fonction publique, Anne Roussely-Tardien, actuellement directrice adjointe des ressources humaines, a été désignée, le 8 février 2023, référente laïcité au sein de l'Agence de services et de paiement (ASP).

En lien avec la référente ministérielle laïcité du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire (MAASA), Clémence Hérisson, Anne Roussely-Tardien est le relais de l'établissement pour accompagner la mise en œuvre du principe de laïcité au sein de l'ASP et assure les missions suivantes :

- **répondre aux questions des agents et chefs de service de l'ASP** relatives à l'application du principe de laïcité, en lien, le cas échéant, avec la référente ministérielle ;
- **sensibiliser les agents de l'ASP** au principe de laïcité, et, par un travail conjoint avec le responsable formation de la structure, **favoriser le déploiement des formations** à destination des agents sur ce sujet, pour atteindre l'objectif fixé par le comité interministériel de la laïcité du 15 juillet 2021 de 100% d'agents publics formés en 2025 ;
- **organiser, au sein de l'ASP, la journée de la laïcité**, fixée le 9 décembre de chaque année, le cas échéant en coordination avec d'autres correspondants laïcité, en valorisant l'action des agents de l'établissement. Pour cela, la référente laïcité doit favoriser et faire connaître les initiatives au sein de l'ASP ;
- **développer la communication** autour du principe de laïcité auprès de tous les agents de l'ASP ;
- participer, sur sollicitation de la référente laïcité ministérielle, à la **mise en place d'un dispositif de remontée et de traitement des atteintes à la laïcité** par les agents publics ;
- **contribuer à la réalisation d'un rapport annuel** comprenant à la fois un état des lieux de l'application du principe de laïcité au sein de l'ASP, un récapitulatif des actions de promotion de la laïcité mises en œuvre et un état du suivi de la formation obligatoire à la laïcité des agents de l'établissement.

La référente laïcité de l'ASP fait, par ailleurs, partie du **réseau des correspondants laïcité ministériel**, piloté par Clémence Hérisson.

Elle est également associée au réseau des référents laïcité territorial mis en place localement par le Préfet de la Haute-Vienne.



Le suivi de l'application du principe de laïcité à l'ASP

En 2025, la référente laïcité de l'ASP a reçu officiellement trois demandes.

- Mars 2025 : demande de renseignement d'une direction dans le cadre de la rédaction d'une réponse à un appel d'offres (dispositif de rémunération des stagiaires) émis par une Région sur le volet « modalités relatives à l'exécution d'une mission de service public par rapport au respect des principes de laïcité et de neutralité »

Les éléments de rédaction suivants ont été transmis :

1) Application statutaire en matière de déontologie

L'Agence de services et de paiement (ASP) est un établissement public administratif. Ses agents, fonctionnaires et contractuels, sont soumis aux règles déontologiques statutaires relevant des articles L121-2 et L124-1 du code général de la fonction publique (CGFP)*, dont celle imposant le respect du principe de laïcité.

**Article L121-2 du code général de la fonction publique « Dans l'exercice de ses fonctions, l'agent public est tenu à l'obligation de neutralité. Il exerce ses fonctions dans le respect du principe de laïcité. À ce titre, il s'abstient notamment de manifester ses opinions religieuses. Il est formé à ce principe. L'agent public traite de façon égale toutes les personnes et respecte leur liberté de conscience et leur dignité. »*

**Article L124-1 du code général de la fonction publique « Il appartient à tout chef de service de veiller au respect des principes énoncés aux articles L. 121-1 et L. 121-2 dans les services placés sous son autorité (...) ».*

2) Désignation d'un référent laïcité

Conformément à l'article L124-3 du CGFP*, l'ASP a procédé à la désignation d'une référente laïcité : Anne Roussely-Tardien, également directrice adjointe des ressources humaines.

La référente laïcité de l'ASP peut être saisie via l'adresse générique referent-laicite@asp.gouv.fr.

Le référent laïcité produit un rapport annuel sur son activité (rapport annuel précédent joint).

** Article L124-3 du code général de la fonction publique « Les administrations mentionnées à l'article L. 2 désignent un référent laïcité. Le référent laïcité est chargé d'apporter tout conseil utile au respect du principe de laïcité à tout agent public ou chef de service qui le consulte. Il est chargé d'organiser une journée de la laïcité le 9 décembre de chaque année. Les fonctions de référent laïcité s'exercent sous réserve de la responsabilité et des prérogatives du chef de service.»*

3) Affichage de la Charte de la laïcité à destination des agents et des usagers

La [Charte de la laïcité dans les services publics](#) est affichée dans les locaux de l'ASP (charte jointe).



4) Sensibilisation et formation des agents

Une page web dédiée a été créée sur l'intranet de l'ASP et met à disposition de l'ensemble des agents les textes, guides, infographies relatives au principe de laïcité. Des actions de communication sont réalisées à l'occasion de la journée de la laïcité du 9 décembre (webinaire avec des enseignants chercheurs en 2023 ; défi laïcité en 2024).

La [loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République \(CRPR\)](#) a, par ailleurs, rendu obligatoire la formation des agents publics au principe de laïcité.

Afin d'atteindre l'objectif de 100% d'agents formés d'ici fin 2025, une campagne globale de formation aux fondamentaux de la laïcité (via la plateforme interministérielle Mentor) a été déployée mi-novembre 2024 en direction de l'ensemble des agents de l'ASP. À ce jour (12 mars 2025), 848 agents sur 2131 ont suivi la formation dédiée, soit un taux d'agents formés de 40%. Cette campagne se poursuivra tout au long de l'année 2025 (avec un point d'étape en juin 2025).

→ Juillet 2025 : demande de renseignement d'un agent concernant le port du voile par un agent d'entretien et d'hygiène des locaux (prestataire)

Les éléments de rédaction suivants ont été transmis :

La jurisprudence est assez ambiguë à propos des prestataires effectuant des tâches de ménage. L'activité de ménage n'est pas toujours considérée dans la jurisprudence comme une mission de « service public » au sens strict et n'emporte pas forcément automatiquement une obligation stricte.

Au regard du principe de neutralité, l'agent concerné doit néanmoins être invité à l'enlever.

→ Septembre 2025 : demande de renseignement d'une Direction concernant le port du voile d'un intervenant extérieur/consultant en présentiel et distanciel (prestataire)

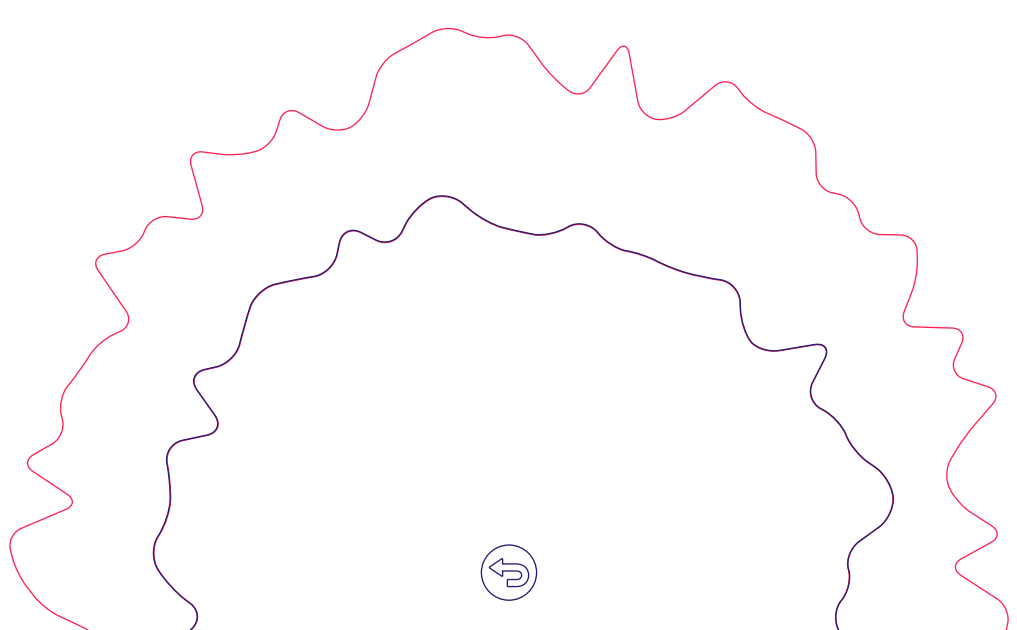
Les éléments suivants lui ont été transmis :

La consultante intervient pour animer une réunion de travail au nom d'un titulaire de marché public conclu avec l'ASP. Le respect du principe de laïcité est imposé dans le cahier des charges des marchés publics que passe l'ASP. L'intervenante est donc soumise au respect du principe de laïcité et de neutralité ; elle doit donc enlever son voile puisqu'elle exécute le marché lors de l'intervention auprès de la direction.



BILAN DES ACTIONS MENÉES EN 2025 – PERSPECTIVES 2026

Objectifs	Actions	Bilan 2025 / Perspectives 2026
Répondre aux questions des agents publics et chefs de service relatives à l'application du principe de laïcité.	Organiser un temps d'échanges avec les agents et/ou les directeurs sur la laïcité.	Proposé aux Directions en vue d'accompagner les formations.
Participer à la mise en place d'un dispositif de remontée et de traitement des atteintes à la laïcité par les agents publics.	Communiquer sur les principes de la laïcité et la procédure interne de saisine de la référente. Recenser systématiquement les saisines dans un tableau de suivi et dans un rapport annuel, qui est rendu public tant au niveau des agents que des usagers.	Réalisé en 2024.



La sensibilisation des agents de l'ASP au principe de laïcité

Après l'événement « Défi laïcité » organisé fin 2024*, et dont les résultats ont été publiés en janvier 2025, de nombreux articles ont été mis en ligne sur l'intranet de l'ASP afin que chaque direction poursuive l'effort de formation de ses agents tout au long de l'année 2025.

*L'événement s'est déroulé, dans un premier temps, du 21 novembre au 9 décembre 2024, avant d'être prolongé, à la demande des directions, jusqu'au 4 janvier 2025. Pendant cette période, l'objectif pour chaque direction était d'inciter le maximum de ses agents à se former à la laïcité, en suivant le module « Les fondamentaux de la laïcité » proposé par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) via la plateforme interministérielle Mentor.

BILAN DES ACTIONS MENÉES EN 2025 – PERSPECTIVES 2026

Objectifs	Actions	Bilan et perspectives
Développer la communication autour du principe de laïcité et sensibiliser les agents.	Enrichir et actualiser au fil de l'eau la page dédiée à la laïcité dans l'intranet MyASP.	Pas de mise à jour particulière en 2025 au-delà des actions de communication liées au défi et à la journée laïcité. À poursuivre en 2026.
	Communiquer sur l'intranet MyASP.	Publication de 5 articles en 2025 : <ul style="list-style-type: none"> 8 janvier : annonce de la direction gagnante et du palmarès liés au Défi laïcité (voir annexe 2 p. 13). 5 juin : actualité sur la remise du diplôme relatif au Défi laïcité et sur la publication du rapport annuel laïcité 2024 (voir annexe 2 p. 15). 10 septembre : mise en ligne de témoignages d'agents formés à la laïcité (voir annexe 2 p. 18). 28 novembre : information sur la conférence organisée par le MAASA à l'occasion des 120 ans de la laïcité (voir annexe 2 p. 21). 9 décembre : journée de la laïcité et 120 ans de la loi de 1905 (voir annexe 2 p. 22). À poursuivre en 2026.
	Réaliser des interventions complémentaires sur la laïcité.	À réaliser en 2026, suivant les besoins.
	Afficher la Charte de la laïcité dans tous les locaux de l'Agence.	Vérification à réaliser auprès des directeurs. Affichage à réaliser sur les éventuels sites manquants.



Objectifs	Actions	Bilan et perspectives
<p>Organiser la journée de la laïcité le 9 décembre.</p>	<p>Organiser un événement et/ou publier une actualité qui pourrait être déclinable éventuellement en directions régionales.</p>	<p>En 2025, la journée de la laïcité le 9 décembre a mis en valeur le 120^e anniversaire de la loi de 1905 (loi dite de séparation de l'Église et de l'État).</p> <p>À cette occasion, différentes actions ont été réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • possibilité de suivre l'événement organisé par le MAASA : conférence sur la pause méridienne animée par Guillaume Cuchet, professeur d'histoire contemporaine à l'université Paris I Panthéon Sorbonne, sur la thématique « loi 1905 / fondement juridique de la laïcité », • mise à disposition d'un quiz sur l'intranet pour permettre aux agents de tester leurs connaissances, • publication sur l'intranet d'une actualité dédiée (dont le taux de formation), mise en ligne d'un podcast, mise en valeur de la communication du ministère de l'Intérieur et de différents supports (infographies, dépliants, charte et guide de la laïcité), • mise à disposition des directions d'un « kit d'information » (catalogue des initiatives « promouvoir la laïcité », affiches « la laïcité en questions » réalisées par la Bibliothèque nationale de France (BnF), dépliants relatifs à la laïcité).
<p>Réaliser un rapport annuel.</p>		<p>Réalisé en : Février 2024 pour 2023 Février 2025 pour 2024 Février 2026 pour 2025</p>



La formation des agents de l'ASP à la laïcité

Grâce au Défi laïcité et à la mobilisation de toutes les directions tout au long de l'année, ce sont **1 238 agents qui ont été formés à la laïcité, ce qui représente un taux d'agents formés de 61 %***.

* chiffres au 27/11/2025

Une mobilisation « au long cours »

Janvier 2025 (Défi laïcité)	Juin	Septembre	Décembre
Accompagnement Actu intranet 8 janvier	Accompagnement Actu intranet 5 juin	Accompagnement Actu intranet 10 septembre	Accompagnement Actu intranet 28 novembre
32% d'agents formés	47% d'agents formés	56% d'agents formés	61% d'agents formés
687 agents	946 agents	1135 agents	1238 agents

L'effort de formation de l'ensemble des agents de l'établissement doit être **poursuivi de façon pérenne et systématisé pour les nouveaux arrivants.**

BILAN DES ACTIONS MENÉES EN 2025 – PERSPECTIVES 2026

Objectifs	Actions	Bilan 2025/ Perspectives 2026
Favoriser le déploiement des formations à destination des agents de l'établissement, permettant d'atteindre l'objectif fixé par le comité interministériel de la laïcité de 100% d'agents publics formés en 2025.	Réaliser un état des lieux du nombre d'agents non formés à la laïcité et restant à former, en identifiant les agents devant suivre une formation spécifique au regard de leur fonction, avec l'appui des directions.	Données suivies par chaque direction.
	Élaborer une stratégie de déploiement de la formation sur 2025 en s'appuyant sur la note de service du ministère chargé de l'Agriculture du 7 octobre 2022 et les moyens de formation mis à disposition.	Choix retenu d'utiliser la plateforme Mentor.
	Déployer les formations à la laïcité.	À poursuivre en 2026 et sur le long terme.



Annexe 1

L'ASP, au service des politiques publiques

L'ASP est un organisme de paiement public dédié à la mise en œuvre de politiques publiques européennes, nationales et locales, au service d'une société plus durable et solidaire. Au cœur de la transformation numérique de l'action publique, elle imagine et construit les services publics de demain.

L'ASP est un établissement public placé sous la double tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire et du ministère du Travail et des Solidarités. Ces deux ministères sont aussi engagés dans une démarche en faveur de la laïcité ([téléchargez notre organigramme général](#)).

En 2025, l'Agence a versé **23,1 milliards d'euros d'aides publiques, à plusieurs millions de bénéficiaires** : agriculteurs, jeunes, chefs d'entreprise... Elle est le 1^{er} payeur européen d'aides agricoles et l'un des 1^{ers} opérateurs de l'État en termes de crédits versés.

Au service de l'intérêt général, l'ASP intervient dans **des domaines variés** : emploi, agriculture, développement rural, environnement, social, handicap, culture... Elle gère plus de 200 aides publiques qui accompagnent les évolutions sociétales ou répondent à des situations conjoncturelles : aides de la Politique agricole commune (PAC), aides aux employeurs d'alternants, chèque énergie, contrat d'engagement service public, carte d'aide à la restauration étudiante...

L'ASP accompagne **une centaine de décideurs publics** dans la mise en place de leurs politiques : Union européenne, ministères, établissements publics, Régions et Départements. Elle s'engage aussi auprès des usagers pour faciliter leurs démarches et leur offrir un service de qualité.

Ses principales missions sont de **conseiller** les décideurs publics, **traiter** les demandes d'aides, **payer** les bénéficiaires et **contrôler** l'attribution des aides.

Au-delà, l'Agence est **un établissement engagé** à travers notamment sa politique handi-accueillante, sa démarche de transition écologique ou encore son plan pour l'égalité professionnelle.

L'ASP compte plus de **2 100 agents, répartis dans toute la France**, en métropole et en outre-mer. Elle dispose d'un siège à Limoges, d'une antenne à Montreuil et de 12 directions régionales et interrégionales, au cœur des territoires.

Plus d'infos
www.asp.gouv.fr





+ de
55 ans

d'expérience
dans la mise en œuvre
de politiques publiques
européennes, nationales
et territoriales

23,1 Mds

d'euros versés en 2025
à plusieurs millions
de bénéficiaires

+ de
200

aides publiques gérées
dans une vingtaine de
domaines : emploi,
agriculture, environnement...

+ de
2 100

agents basés
dans toute la France,
en métropole et en outre-mer

+ de
100

métiers tournés
vers l'innovation, le numérique,
l'ingénierie administrative
et la satisfaction des usagers



Annexe 2

ÉLÉMENTS DE COMMUNICATION

Article publié le 8 janvier 2025 sur l'intranet de l'ASP

Défi laïcité : et la direction gagnante est...

Découvrez les résultats du challenge inter-directions autour de la laïcité, lancé en novembre dernier. Ce défi a impulsé une dynamique à poursuivre en 2025. L'objectif fixé par l'Etat est que tous les agents publics soient formés à la laïcité d'ici fin 2025. A l'ASP, continuons à montrer l'exemple !

Félicitations à la DR Normandie, grande gagnante !

Un grand bravo à tous pour votre mobilisation ! Au total, 687 agents ont participé au défi Laïcité, lancé en novembre 2024, soit près d'un tiers de nos effectifs. Ce challenge inter-directions visait à encourager un maximum d'agents à suivre le module « Les fondamentaux de la laïcité », proposé par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), via la plateforme Mentor.

Avec 96% de participation, c'est la Direction régionale Normandie qui décroche la première place. Félicitations à toute l'équipe ! Un grand merci aussi à tous les agents qui ont participé et contribué au succès de l'opération.

Palmarès complet		
Directions		Taux d'agents formés
1	Direction régionale Normandie	96%
2	Direction des ressources humaines	80%
3	Agence comptable	71%
4	Direction financière, juridique et logistique	68%
5	Direction interrégionale Océan Indien	66%
6	Direction du numérique et des systèmes d'information	61%
7	Direction interrégionale Centre-Val de Loire - Ile-de-France	45%
8	Direction du développement rural et de la pêche	40,5%
9	Sphère Direction générale / Secrétariat général	40,4%
10	Direction de l'emploi, de l'environnement et des politiques sociales	40%
11	Direction régionale Nouvelle-Aquitaine	31%
12	Direction interrégionale Antilles-Guyane	27%
13	Direction de l'organisation et de la performance	17,4%
14	Direction régionale Occitanie	17,1%
15	Direction interrégionale Corse / Provence-Alpes-Côte d'Azur	16%
16	Direction régionale Hauts-de-France	11%
17	Direction interrégionale Bretagne - Pays de la Loire	10,9%
18	Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes	8%
19	Direction des soutiens directs agricoles	NC*
20	Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté	NC
21	Direction régionale Grand Est	NC



Objectif : 100% d'agents formés en 2025

Ce défi n'était qu'une étape. L'objectif fixé par l'État est que tous les agents publics soient formés à la laïcité d'ici fin 2025. À l'ASP, continuons à montrer l'exemple !

Comment suivre la formation ?

- Planifiez votre formation. Convenez du meilleur moment pour suivre cette formation, en lien avec votre supérieur hiérarchique et votre référent RH de proximité.
- Accédez au module. Connectez-vous à la plateforme Mentor et suivez, à votre rythme, la formation interactive « Les fondamentaux de la laïcité » (2h15). Comment ça marche ? Suivez le guide >>
- Validez le module. À la fin de votre formation, téléchargez votre attestation et transmettez-la à votre référent RH, qui la fera suivre à la DRH.
- Inspirez vos collègues. Partagez votre expérience pour motiver ceux qui n'ont pas encore franchi le pas !

« Garantir un environnement professionnel respectueux, inclusif et neutre »

« Je tiens à remercier tous les agents qui se sont mobilisés pour le défi Laïcité. Grâce à vous, nous avons impulsé une **véritable dynamique collective** autour d'un sujet essentiel pour notre vie professionnelle et citoyenne. Ce défi constitue une première étape importante pour diffuser et incarner les valeurs fondamentales de la République au sein de notre Agence.

J'ai moi-même suivi cette formation, et franchement, je la recommande. À la fois didactique sur les principes et pratique avec des mises en situation, elle consolide nos connaissances sur **la neutralité, la liberté de conscience et le vivre-ensemble**, autant de principes essentiels à notre engagement professionnel. À ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion de s'y inscrire, je vous encourage vivement à le faire.

Au-delà de l'obligation, il s'agit d'un véritable outil pour garantir un **environnement professionnel respectueux, inclusif et neutre**, à l'image des valeurs que l'ASP entend défendre au quotidien. Alors, continuons à avancer ensemble sur ce chemin. »

Sylvain Maestracci, président-directeur général de l'ASP.





Article publié le 5 juin 2025 sur l'intranet de l'ASP

L'ASP publie son rapport annuel 2024 sur la laïcité

Au-delà du défi Laïcité qui a permis de former près d'un tiers de nos agents, la dynamique engagée se poursuit pour atteindre les objectifs fixés par le Gouvernement et ancrer durablement une culture de la laïcité au sein de l'ASP.

Un défi Laïcité réussi

Fin 2024, l'ASP a organisé un challenge inter-directions autour de la laïcité. Objectif : encourager les agents à suivre le module de formation en ligne « **Les fondamentaux de la laïcité** », proposé par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), via la plateforme interministérielle Mentor.

Ce défi a été l'occasion pour chacun de se sensibiliser sur un sujet essentiel pour sa vie professionnelle et citoyenne, dans une dynamique positive et collective.

Les résultats parlent d'eux-mêmes :

- **près de 700 agents formés en moins de 2 mois**, soit près d'un tiers des effectifs de l'Agence ;
- **un palmarès intermédiaire publié le 9 décembre**, à l'occasion de la journée nationale de la laïcité ;
- **une mobilisation saluée** par la direction générale qui se prolonge en 2025.

Ce défi n'était qu'une étape. L'engagement se poursuit pour atteindre l'objectif de 100% d'agents publics formés à la laïcité d'ici fin 2025. Début juin, ce taux avoisinait les 50%.

Remise du diplôme à la direction gagnante du défi





Le secrétaire général remet le diplôme à la DR Normandie, direction gagnante du défi Laïcité.

De g. à dr. : Anne-Sophie Simon, directrice régionale adjointe, Vianney Bourquard, secrétaire général, Sophie Dumesnil, directrice régionale, et Véronique Gand, secrétaire de direction et correspondante formation. / © Laurence Pennetier

Une référente bien identifiée

En 2024, la référente laïcité de l'ASP, Anne Roussely-Tardien, a été saisie à trois reprises :

- sur une situation liée au port du voile lors d'un entretien de recrutement,
- pour un accompagnement sur le volet laïcité d'un appel d'offres régional auquel l'ASP répondait,
- dans le cadre d'une autosaisine concernant l'accueil de stagiaires de seconde.

Ces situations ont permis de **rappeler l'obligation de neutralité de l'administration et d'apporter un appui ciblé aux équipes concernées.**

Amplifier la dynamique en 2025

L'année 2025 s'annonce décisive avec trois objectifs prioritaires :

- **généraliser la formation à l'ensemble des agents**, en lien avec le ministère de l'Agriculture. À noter qu'elle est désormais systématique pour les nouveaux arrivants ;
- **organiser des temps de sensibilisation ou d'échanges** sur la laïcité pour favoriser la compréhension et l'application de ses principes ;
- **poursuivre la communication / information** des agents via des articles, des campagnes d'affichage, des événements à l'occasion de la journée nationale de la laïcité, etc.

L'objectif est clair : ancrer durablement une culture de la laïcité au sein de l'ASP, garante d'un environnement de travail neutre, respectueux et inclusif.

« Faire vivre ces valeurs au quotidien »

« Le défi Laïcité a montré combien l'ASP pouvait se mobiliser collectivement autour d'un principe républicain fondamental. Voir autant d'agents s'impliquer, se former, échanger, c'est la preuve qu'au-delà des obligations, la laïcité nous rassemble et garantit à chacun un cadre de travail respectueux. En 2025, j'ai à cœur de poursuivre cette dynamique et de faire vivre ces valeurs au quotidien. »

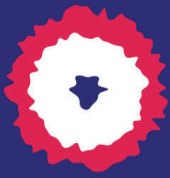
Anne Roussely-Tardien, directrice adjointe des ressources humaines et référente laïcité de l'ASP.



Comment suivre la formation ?

- **Planifiez votre formation.** Convenez du meilleur moment pour suivre cette formation, en lien avec votre supérieur hiérarchique et votre référent RH de proximité.
- **Accédez au module.** Connectez-vous à la plateforme Mentor et suivez, à votre rythme, la formation interactive « Les fondamentaux de la laïcité » (2h15). Comment ça marche ? Suivez le guide.
- **Validez le module.** À la fin de votre formation, téléchargez votre attestation et transmettez-la à votre référent RH, qui la fera suivre à la DRH.
- **Inspirez vos collègues.** Partagez votre expérience pour motiver ceux qui n'ont pas encore franchi le pas !





Article publié le 10 septembre 2025 sur l'intranet de l'ASP

Laïcité : retour d'expérience de deux agents

La laïcité est une de nos valeurs fondamentales. Rencontre avec deux collègues, convaincus de l'utilité de se former sur le sujet : Véronique Gand, secrétaire de direction et référente formation à la Direction régionale (DR) Normandie, et Adinani Bacar Soilihi, chef du service des contrôles agricoles à la Direction interrégionale (DIR) Océan Indien.

Pour rappel, **cette formation est obligatoire pour tous les agents de l'État**, depuis la promulgation de la loi confortant les principes de la République du 24 août 2021, [article L121-2 du code général de la fonction publique](#).



Comment avez-vous abordé cette formation ?

Adinani Bacar Soilihi : On entend beaucoup parler de la laïcité dans le débat public et les médias, mais souvent de façon confuse ou caricaturale. La laïcité est parfois même instrumentalisée pour servir des idées stigmatisantes. Pourtant, elle n'est pas là pour diviser : elle devrait au contraire permettre à chacun de se sentir respecté dans ses convictions. C'est tout le paradoxe ! J'avais donc besoin d'un regard clair et objectif sur le sujet.

Véronique Gand : C'est vrai que c'est un sujet sensible qui touche autant notre vie personnelle que professionnelle. Et j'avoue que je me sentais un peu démunie sur ces questions. Comment faire face aux situations délicates qui pourraient se présenter ? J'étais curieuse et impatiente de suivre la formation pour avoir des réponses et des clés. Je voulais bien comprendre les principes de la laïcité pour les appliquer dans ma vie professionnelle.

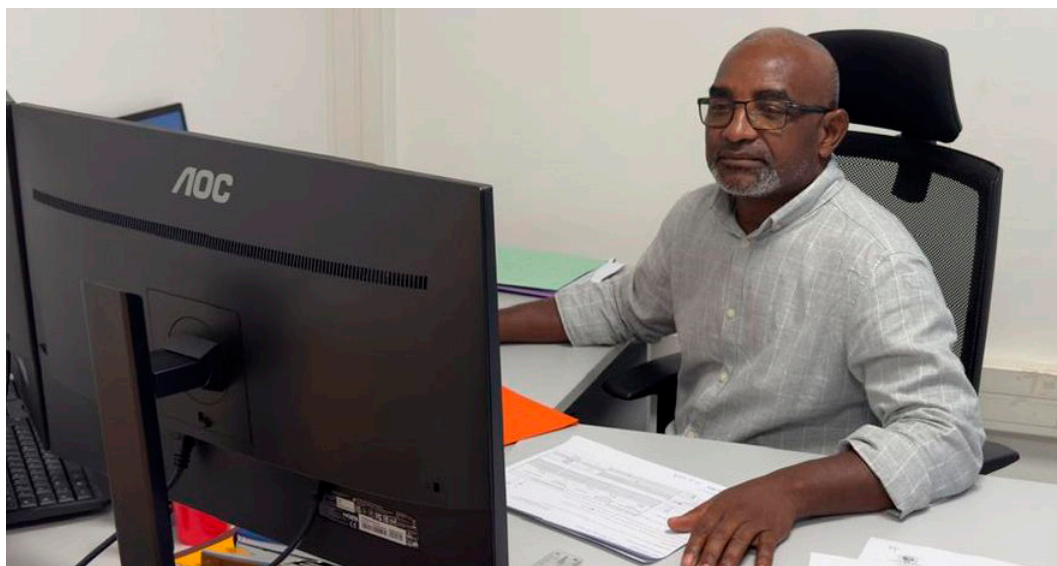


Que vous a apporté cette formation ?

Véronique : Elle m'a donné des repères clairs, basés sur trois principes fondamentaux : égalité en droit, liberté de conscience et neutralité de l'État. Ces piliers garantissent le respect et l'égalité de tous, sans distinction d'origine ou de religion.

Grâce aux exemples concrets, je sais désormais comment réagir face à une situation de non-respect de la laïcité. Je me sens aussi plus à l'aise et légitime pour en parler. Bref, je suis sortie convaincue de l'utilité de cette formation. Avec la Direction et en tant que référente formation, nous avons embarqué les agents de la DR Normandie... jusqu'à remporter ensemble le défi Laïcité de l'ASP !

Adinani : Bravo encore à la DR Normandie ! J'ajouterais que cette formation est idéale pour démystifier le sujet. J'ai surtout retenu que l'obligation de neutralité s'impose aux agents publics, pas aux usagers. À Mayotte, par exemple, ils peuvent ainsi accéder à nos locaux en tenues traditionnelles comme le « salouva », le kishali ou le boubou, sans que cela pose problème.



Pourquoi est-ce important de se former ?

Véronique : Parce que la laïcité est un principe fondateur du vivre-ensemble. Mais on ne peut pas défendre une valeur si on n'en connaît pas l'origine et le sens. Se former permet d'avoir des arguments objectifs pour gérer des cas sensibles, sans se sentir perdu. C'est essentiel pour tout agent public, dans ses relations avec ses collègues comme avec les usagers. Et plus largement, c'est un sujet de société qui nous concerne tous, en tant que citoyens.

Adinani : Se sensibiliser à la laïcité, c'est aussi un moyen d'éviter les tensions. Quand on comprend mieux cette notion, on sort des oppositions artificielles et on gagne en discernement. Cette formation invite chacun à réfléchir sur lui-même, à dépasser ses préjugés et à renforcer le respect mutuel. Au-delà de l'obligation, elle est donc très utile pour gagner en sérénité dans ses relations de travail.



Comment suivre la formation ?

Plus de 1 100 agents de l'ASP se sont déjà formés à la laïcité, soit 56% de nos effectifs.

- **Planifiez votre formation.** Convenez du meilleur moment pour suivre cette formation, en lien avec votre supérieur hiérarchique et votre référent RH de proximité.
- **Accédez au module.** Connectez-vous à la plateforme Mentor et suivez, à votre rythme, la formation interactive « Les fondamentaux de la laïcité » (2h15). Comment ça marche ? Suivez le guide.
- **Validez le module.** À la fin de votre formation, téléchargez votre attestation et transmettez-la à votre référent RH, qui la fera suivre à la DRH.
- **Inspirez vos collègues.** Partagez votre expérience pour motiver ceux qui n'ont pas encore franchi le pas !





Article publié le 28 novembre 2025 sur l'intranet de l'ASP

9 décembre – Conférence sur la laïcité : les 120 ans de la loi de 1905

À l'occasion de la Journée de la laïcité 2025 et des 120 ans de la loi du 9 décembre 1905, le ministère chargé de l'Agriculture vous invite à une conférence, animée par Guillaume Cuchet, historien et professeur à l'Université Paris-1. Rendez-vous le mardi 9 décembre, sur la pause déjeuner, pour redécouvrir un texte fondateur qui continue d'accompagner le quotidien des agents publics.

Infos pratiques sur l'événement

Quand ?	Mardi 9 décembre 2025 à 12h30 Durée : 1h45
Quel contenu ?	Organisée dans le cadre de la Journée de la laïcité 2025, cette conférence est l'occasion de revenir sur la genèse de la loi du 9 décembre 1905 et sur la manière dont elle a façonné la conception française de la laïcité. Elle s'articulera autour d'une question clé : la loi de 1905 constitue-t-elle véritablement le socle juridique de la laïcité française telle qu'elle s'applique aujourd'hui ? Relayé par la référente laïcité de l'ASP, Anne Roussely-Tardien , cet événement s'adresse à tous les agents souhaitant mieux comprendre ce principe républicain et ses enjeux actuels dans le service public.
Qui anime ?	La conférence sera animée par Guillaume Cuchet , professeur d'histoire contemporaine à l'Université Paris-1 Panthéon-Sorbonne, spécialiste de l'histoire des religions et de la laïcité.
Comment participer ?	Ouverte à tous les agents du ministère, la conférence se tiendra en simultané : → dans les locaux du ministère chargé de l'Agriculture, en salle Gambetta, 78 rue de Varenne, 75007 Paris → en visioconférence à l'heure de l'événement.



Article publié le 9 décembre 2025 sur l'intranet de l'ASP

Journée de la laïcité : comprendre la loi de 1905 qui fête ses 120 ans

La loi de séparation des Églises et de l'État a été promulguée il y a 120 ans, jour pour jour. A l'occasion de la journée de la laïcité, célébrée chaque 9 décembre, (re)découvrez les contours de cette loi, fondatrice du principe de laïcité en France.

3 outils pour s'informer

Conférence sur la loi de 1905

Le ministère chargé de l'Agriculture vous invite **aujourd'hui, de 12h30 à 14h15**, à une webconférence sur la laïcité, animée par [Guillaume Cuchet](#), historien et professeur à l'Université Paris-1.



Podcast sur la loi de 1905

Dans un podcast, Stéphane Genêt, professeur agrégé et docteur en histoire, vous présente la loi de 1905 de **manière didactique et en 15 minutes chrono**.

→ [Écouter le podcast](#)



Exposition « La laïcité en questions »

La Bibliothèque nationale de France a conçu **une série de 10 affiches pédagogiques** sur le thème de la laïcité, à partir de ses collections (estampes, dessins de presse...).

→ [Découvrir l'exposition](#)



Formez-vous à la laïcité

Plus de 1 200 agents de l'ASP se sont déjà formés à la laïcité*. Et vous ? Suivez le mouvement.

- **Planifiez votre formation.** Convenez du meilleur moment pour suivre cette formation, en lien avec votre supérieur hiérarchique et votre référent RH de proximité.
- **Accédez au module.** Connectez-vous à la plateforme Mentor et suivez, à votre rythme, la formation interactive « Les fondamentaux de la laïcité » (2h15). Comment ça marche ? Suivez le guide.
- **Validez le module.** À la fin de votre formation, téléchargez votre attestation et transmettez-la à votre référent RH, qui la fera suivre à la DRH.
- **Inspirez vos collègues.** Partagez votre expérience pour motiver ceux qui n'ont pas encore franchi le pas !

* Cette formation est obligatoire pour tous les agents de l'État, depuis la promulgation de la loi confortant les principes de la République du 24 août 2021, [article L121-2 du code de la fonction publique](#).

Posts publiés sur la page LinkedIn de l'ASP

ASP Agence de services et de paiement (ASP)
9 859 abonnés
1 an(s) · 🌐

#Laïcité | 🗨️ Fin 2024, nous avons impulsé une véritable dynamique collective sur un sujet essentiel pour notre vie professionnelle et citoyenne : la laïcité. En formant nos agents sur ce thème, notre objectif est de garantir un environnement professionnel respectueux, inclusif et neutre, à l'image des valeurs que l'ASP entend défendre au quotidien. 🗨️ **Sylvain Maestracci**, PDG de l'ASP

👉 En novembre dernier, l'ASP a, en effet, lancé un défi à ses équipes : se former à la laïcité, l'un des principes fondamentaux de notre République.
📊 Près de 700 de nos agents ont déjà suivi le module en ligne "Les fondamentaux de la laïcité", créé par la **DGAFP - Direction générale de l'administration et de la fonction publique**.
🎯 Et ce n'est qu'un début. Notre objectif : former le maximum de nos agents à la laïcité d'ici fin 2025, conformément à la volonté de l'Etat.

#VivreEnsemble #Inclusion #Neutralité



Résultats du défi Laïcité lancé à l'ASP

Publié le 23 janvier 2025

ASP Agence de services et de paiement (ASP)
9 859 abonnés
7 mois · Modifié · 🌐

#Engagement | 📄 L'ASP publie son rapport annuel 2024 sur la **#laïcité**. Que faut-il en retenir ?

▶ Une action phare : le défi inédit lancé à nos agents pour les encourager à se sensibiliser à la laïcité. 📊 Résultat ? 700 agents formés en moins de deux mois, soit près d'un tiers de nos effectifs. Une mobilisation volontaire, qui montre que ce sujet parle à nos équipes.

🎯 Et ce n'est qu'un début. En 2025, notre objectif est clair : 100 % d'agents formés, conformément aux objectifs fixés par le Gouvernement. Début juin, ce taux avoisinait les 50 %.


🗨️ « Le défi Laïcité a montré combien l'ASP pouvait se mobiliser collectivement autour d'un principe républicain fondamental. Voir autant d'agents s'impliquer, se former, échanger, c'est la preuve qu'au-delà des obligations, la laïcité nous rassemble et garantit à chacun un cadre de travail respectueux. En 2025, j'ai à cœur de poursuivre cette dynamique et de faire vivre ces valeurs au quotidien. » **Anne Roussely-Tardien**, directrice adjointe des ressources humaines et référente laïcité de l'ASP

👉 Pour l'Agence, la laïcité est une valeur essentielle. Elle fait partie intégrante de notre culture d'établissement public.

📄 Téléchargez le rapport complet : <https://lnkd.in/eUV8zG-a>

#VivreEnsemble #valeurs #neutralité

Rapport 2024 de la référente laïcité de l'ASP · 20 pages



Rapport annuel 2024 de la référente laïcité de l'ASP

Publié le 6 juin 2025



ASP Agence de services et de paiement (ASP)
 9 859 abonnés
 4 mois · 🌐

#Laïcité | 🇫🇷 La laïcité est une de nos valeurs fondamentales. Retour d'expérience de deux agents de l'ASP, formés sur ce sujet essentiel.

« La laïcité est un principe fondateur du vivre-ensemble. Mais on ne peut pas défendre une valeur si on n'en connaît pas l'origine et le sens. Se former permet d'avoir des arguments objectifs pour gérer des situations parfois sensibles, sans se sentir démuni. C'est essentiel pour tout agent public, dans ses relations avec ses collègues comme avec les usagers. Et plus largement, c'est un sujet de société qui nous concerne tous, en tant que citoyens. » - Véronique (Normandie)

« On entend beaucoup parler de la laïcité dans le débat public et les médias, mais souvent de façon confuse ou caricaturale. Cette formation est idéale pour démystifier le sujet. Quand on comprend mieux cette notion, on sort des oppositions artificielles et on gagne en discernement. La formation invite chacun à réfléchir sur lui-même, à dépasser ses préjugés et à renforcer le respect mutuel. Elle est donc très utile pour gagner en sérénité dans ses relations de travail. » - Adinani (Mayotte)

📖 Véronique et Adinani ont suivi le module en ligne "Les fondamentaux de la laïcité", conçu par la [DGAFP - Direction générale de l'administration et de la fonction publique](#).

🎯 Notre objectif : continuer à former nos agents à la laïcité, conformément à la volonté de l'Etat.

[#VivreEnsemble](#) [#Inclusion](#) [#Neutralité](#)

Retour d'expérience d'agents de l'ASP formés à la laïcité · 5 pages

Suivre l'ASP sur
LinkedIn 



[Témoignages d'agents de l'ASP formés à la laïcité](#)

publié le 23 septembre 2025



